



Quelle plainte ou démarche dois-je faire?

Par **armalad**, le **19/02/2014** à **03:04**

Bonjour,rnrnMon ancienne entreprise a porté plainte contre moi pour vol de document. Mon ancienne patronne a présenté la société comme une entreprise travaillant essentiellement pour la défense.rnrnOr je peux aisément prouver que mon ancienne entreprise n'a ni de près, ni de loin le moindre lien avec la défense ou le militaire. Son domaine d'activité est l'électronique grand publique.rnrnLa police a effectué une perquisition chez moi, m'a menotté et m'a mis en garde à vue pendant 47heures et 32 minutes. La police m'a confisqué mon ordinateur personnel et m'a expliqué que si mon ordinateur contenait des données très sensibles, ça irait mal.rnrnQuelle plainte puis-je faire contre mon ancienne patronne car elle a menti à la police dans sa déposition sur les activités de l'entreprise pour, je suppose, augmenter le caractère grave et sensible de l'affaire ?rnrnOu bien quelle démarche puis-je faire au procureur de la république ?rnrnMerci pour votre aide,rnrnArmalad

Par **moisse**, le **19/02/2014** à **17:28**

Bonjour,rnVous pouvez porter plainte auprès du procureur de la république pour dénonciation calomnieuse.rnLes gendarmes sont parfaitement informés des tenants d'une entreprise travaillant de près ou de loin pour la défense nationale, et des habilitations requises pour le personnel.